

## **Recommandations de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV)**

L'objectif des recommandations suisses en matière de vaccination consiste à obtenir une protection optimale de la population et de chaque individu. La vaccination est recommandée uniquement dans la mesure où les avantages qui lui sont associés sont nettement supérieurs aux risques qu'elle présente.

### **Qu'est-ce qu'une vaccination?**

- Une vaccination est une mesure préventive qui permet de protéger d'une maladie infectieuse. Le principe d'une vaccination préventive consiste à mettre en place une défense spécifique contre certains agents pathogènes ou contre leurs toxines.
- Il existe des vaccins contre de nombreuses maladies infectieuses. On parle également d'immunisation. Une vaccination immunise contre la maladie pour un certain temps.
- Les substances de défense (anticorps) peuvent être administrées directement dans l'organisme. L'immunisation est alors passive. La protection est immédiate, mais la plupart du temps elle ne dure que quelques mois.
- Il est également possible d'inoculer à l'organisme différents critères distinctifs d'un agent pathogène, qualifié d'antigènes. Le système immunitaire de l'organisme humain forme alors lui-même des anticorps. Dans ce cas, l'immunisation est active. L'immunité dure généralement plusieurs années, mais n'agit pas immédiatement. Elle doit être développée pendant plusieurs semaines.
- Les vaccinations recommandées pour l'immunisation dite "de base" sont des immunisations actives. On pratique par exemple une immunisation passive pour renouveler rapidement la protection contre le tétanos après une blessure.

### **Que faut-il savoir sur les recommandations de vaccination?**

- En Suisse, les vaccinations sont recommandées officiellement sous la forme du plan de vaccination élaboré par la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ce plan est actualisé et publié au début de chaque année.
- Les vaccinations bénéfiques pour la santé publique sont identifiées dans le cadre d'une évaluation annuelle. La CFV distingue quatre catégories de recommandations:
  1. Vaccinations recommandées de base
  2. Vaccinations recommandées complémentaires
  3. Vaccinations recommandées pour les groupes/situations à risque et
  4. Vaccinations sans recommandation d'utilisation.
- En Suisse, aucune vaccination n'est obligatoire. Votre médecin se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous informer sur les avantages et les inconvénients de la vaccination et de la non-vaccination.
- Parallèlement à la protection individuelle, les vaccinations recommandées visent également à empêcher les épidémies de maladies infectieuses grâce à une couverture vaccinale élevée de la population.
- Les frais de toutes les vaccinations recommandées de base pour l'enfant et l'adulte, de même que les vaccinations de rattrapage, sont prises en charge par l'assurance obligatoire des soins.

## **Le calendrier de vaccination**

- Le plan de vaccination suisse prévoit pour l'enfant les vaccinations de base contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, les infections invasives par *Haemophilus influenzae* de type b, ainsi que la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle, l'hépatite B et les papillomavirus humains (HPV).
- Dès le 25<sup>e</sup> anniversaire, ce plan prévoit l'entretien de la vaccination contre la diphtérie et le tétanos, l'administration d'une dose unique de vaccin contre la coqueluche ainsi que, dès le 65<sup>e</sup> anniversaire, la vaccination contre la grippe et les pneumocoques.
- Des dates sont prévues pour ces vaccinations recommandées. Dans certaines circonstances, d'éventuelles dérogations relatives à l'âge de vaccination préconisé s'avèrent nécessaires. Le calendrier vaccinal tient compte des intervalles entre les injections qui sont nécessaires pour le développement d'une protection vaccinale optimale.
- En plus des vaccinations recommandées de base, le plan suisse de vaccination prévoit trois vaccinations complémentaires: contre les pneumocoques, contre les méningocoques du groupe C et, pour les femmes âgées de 20 à 26 ans, contre les HPV.

## **Vaccinations recommandées aux groupes à risque / situations à risque**

- Parallèlement à l'immunisation de base, d'autres vaccinations doivent être administrées uniquement dans certaines situations. Les recommandations de la CFV en donnent également un aperçu.
- Les frais des vaccinations des voyageurs ne sont pas remboursés. Toutefois, ces vaccinations doivent également être consignées dans le certificat de vaccination.
- Parmi ces vaccins spécifiques, à propos desquels vous pouvez demander conseil à votre médecin, on compte les injections contre la coqueluche, contre la méningo-encéphalite à tiques (FSME), contre la grippe, contre l'hépatite A et B, contre les méningocoques, contre les pneumocoques, contre les varicelles, contre la tuberculose et contre la rage.
- La vaccination contre la FSME est recommandée à tous les adultes et enfants à partir de 6 ans qui résident dans des régions d'endémie de la FSME ou y séjournent. Les frais sont pris en charge par l'assurance obligatoire des soins.

## **Administration des vaccins**

- La vaccination peut être pratiquée par le médecin traitant ou le pédiatre.
- Afin de limiter le nombre d'injections, il convient, dans la mesure du possible, d'administrer des combinaisons vaccinales lors de la primo-vaccination.
- De nombreux vaccins requièrent trois injections à plusieurs semaines d'intervalle afin de développer une protection immunitaire.
- La couverture vaccinale ne peut être totale que si le nombre de doses uniques spécifié par le fabricant est administré aux intervalles préconisés.
- Chaque vaccination est consignée dans le certificat de vaccination. Vous pouvez télécharger et imprimer le certificat de vaccination actuel sur le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique (<http://www.bag.admin.ch/themen/medizin/00682/00685/02113/index.html?lang=fr>). Conservez-le soigneusement. Il vous sera demandé lors de toute nouvelle vaccination ou si vous devez vous rendre à l'hôpital, par exemple en raison d'une blessure. Par

ailleurs, vous avez la possibilité de tenir un certificat de vaccination électronique suisse à l'adresse: <https://www.mesvaccins.ch>

- Selon le vaccin, il peut s'avérer judicieux de se ménager physiquement pendant deux à trois jours, par exemple de renoncer à la pratique d'un sport.

### **Réactions aux vaccins et effets secondaires**

- Après une vaccination, le lieu d'injection peut être légèrement douloureux, sensible à la pression et irrité pendant quelque temps.
- Des symptômes grippaux peuvent se manifester.
- Une légère fièvre peut apparaître, mais elle ne devrait pas durer plus de deux jours.
- Les symptômes marqués et durables, tout comme la forte fièvre, sont rares. En pareil cas, consultez votre médecin traitant.

La Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) publie chaque année des recommandations quant aux vaccinations que tout un chacun devrait subir à titre de protection de base. Demandez à votre médecin traitant davantage d'informations sur votre situation actuelle. Pour ce faire, munissez-vous de préférence de votre certificat de vaccination.

Lien vers le plan suisse de vaccination 2016:

<http://www.bag.admin.ch/ekif/04423/04428/index.html?lang=fr>